

⇒ Personnel communal, employés de service Ecole N. Dame	4,32 €
⇒ Enseignants (Subvention de l'Académie incluse)	5,30 €
⇒ Apprentis employés sur la commune : 1 ^{ère} année	3,81 €
2 ^{ème} année	4,00 €
SERVIETTES-BAVOIRS AU RESTAURANT MATERNELLE	
⇒ Forfait par facturation mensuelle	1,00 €
GARDERIE MUNICIPALE	
⇒ La période avec goûter de 16 ^H 30 à 17 ^H 15	1,38 €
⇒ Par période : de 7 ^H 30 à 8 ^H 15 ; de 8 ^H 15 à 9 ^H ; de 17 ^H 15 à 18 ^H ; 18 ^H à 18 ^H 45	0,78 €
⇒ Facturation goûter aux Francas	0,55 €
ETUDE SURVEILLEE	
⇒ La séance	1,57 €
AFFAIRES CULTURELLES	
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	
⇒ Jeune moins de 18 ans, étudiant moins de 25 ans, demandeur d'emploi, nouvel arrivant dans une commune du réseau Lecture Publique SYRENOR	Gratuit
1) Communes du SYRENOR à compétence "Lecture publique"	
⇒ Abonnement individuel	6,60 €
⇒ Abonnement famille	11,00 €
2) Usagers des autres communes	
⇒ Abonnement individuel	10,00 €
⇒ Abonnement famille	14,40 €
3) Remplacement de carte perdue (par carte)	2,00 €
4) Impression page Internet	
⇒ Tirage noir et blanc par feuille	0,32 €
⇒ Tirage couleur par feuille	1,08 €
CIMETIERE	
CONCESSIONS	
1) Acquisition par parcelle de 2 m ²	
⇒ pour 15 ans	60,60 €
⇒ pour 30 ans	121,20 €
⇒ pour 50 ans	209,10 €
2) Concession enfant moins de 7 ans (1 m ²)	
⇒ pour 15 ans	32,30 €
⇒ pour 30 ans	64,60 €

⇒ pour 50 ans	104,00 €
3) Élément "cavurne funéraire" (destiné à recevoir 4 urnes)	
⇒ pour 15 ans	45,45 €
⇒ pour 30 ans	90,90 €
⇒ pour 50 ans	152,50 €
3) Columbarium (emplacement pouvant recevoir 4 urnes)	
⇒ pour 15 ans	353,50 €
⇒ pour 30 ans	681,75 €
CREUSEMENTS DE FOSSES	
⇒ 1,50 m ou 2 m de profondeur	75,75 €
⇒ par élément "cavurne" (60x60x40)	52,50 €
JARDIN DU SOUVENIR : DISPERSION DES CENDRES	
⇒ Sans fixation d'une plaque souvenir	Gratuit
⇒ Avec fixation d'une plaque gravée (15 x 10 cm), par durée de 15 ans renouvelable	67,70 €
EXHUMATIONS	
⇒ Cercueils, caveaux, ossements : Tarif unique	106,00 €
PORTEURS A TITRE EXCEPTIONNEL	
⇒ Par porteur : (2 maximum uniquement pendant les périodes de travail)	55,50 €
CHIENS ET CHATS	
⇒ Pénalité pour capture d'animaux en état d'errance ou de divagation	121,20 €
FACTURATION DE SERVICES	
⇒ Par clé perdue	29,30 €
⇒ Par photocopie de documents administratifs, la page A4 et sortie page Internet poste mairie	0,30 €
⇒ Par photocopie de documents pour dossier nécessaire aux demandeurs d'emploi et sortie page internet poste mairie	0,10 €
⇒ Carte postale unité	0,50 €
⇒ Badge magnétique perdu (Complexe sportif "Duchesse Anne")	11,10 €
⇒ Autocollants "MONTGERMONT"	0,50 €
TRACTO-PELLE	
⇒ Location aux entreprises, à l'heure avec chauffeur pour intervention d'urgence	85,85 €
LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES	
Aux associations montgermontaises (qui sont prioritaires)	Gratuit
Pour les vins d'honneur de mariage, de PACS ou de décès, de résidents montgermontais	Gratuit
Aux associations extérieures et entreprises de la commune	
⇒ Salles Métairies ou Pierre Texier : la journée	61,00 €

la 1/2 journée	42,50 €
⇒ Salles Belle Ile ou Hoëdic : la journée	116,00 €
la 1/2 journée	70,50 €
⇒ Salle Yves Montand : la journée	208,00 €
la ½ journée	126,50 €
caution à la réservation	273,00 €
⇒ Utilisation de l'office (salles Belle Ile ou Yves Montand)	36,50 €
⇒ Complexe sportif "Duchesse Anne" : forfait annuel	510,00 €
coût horaire	16,20 €
caution à la réservation	273,00 €
Aux centres de formation de la fonction publique ou assimilés, C.D.G.	
⇒ Salles Métairies ou Pierre Texier : la journée	45,50 €
la 1/2 journée	32,50 €
⇒ Salles Belle Ile ou Hoëdic : la journée	89,00 €
la 1/2 journée	52,50 €
⇒ Salle Yves Montand : la journée	156,50 €
la 1/2 journée	95,00 €
caution à la réservation	273,00 €
⇒ Utilisation de l'office (salles Belle Ile ou Yves Montand)	36,50 €
Aux syndicats de co-propriétaires de la commune	
⇒ Salles Métairies ou Pierre Texier : la réunion	41,50 €
⇒ Salles Belle Ile ou Hoëdic : la réunion	61,00 €
LOCATION DE MATERIEL	
Mobilier à emporter (prêt aux particuliers et entreprises pour utilisation sur la commune)	
⇒ Tables : l'unité	1,06 €
⇒ Chaises : l'unité	0,25 €
DROITS DE PLACE (sur aires de stationnement communales)	
⇒ Pour petit cirque sans ménagerie et autres spectacles de rues	25,25 €
Hors marché	
⇒ Pour commerces non alimentaires / emplacement de 20 m x 4 m maxi	25,25 €
⇒ Pour commerces alimentaires / emplacement	
⇒ commerçant occasionnel par jour	3,25 €
⇒ commerçant régulier par an pour un jour hebdomadaire	108,00 €
Marché Hebdomadaire	
⇒ emplacement passager à la séance au mètre linéaire	0,81 €
⇒ emplacement par abonnement pour l'année civile au mètre linéaire	24,25 €
COURTS DE TENNIS POUR LES MONTGERMONTAIS à compter du	

01/09/2010 pour utilisation jusqu'au 31/08/2011

1) Les courts extérieurs	
⇒ pour adultes (plus de 25 ans) adhérents au TCM	Gratuit
⇒ pour adultes (plus de 25 ans) non adhérents au TCM	17,00 €
⇒ pour les jeunes de moins de 25 ans adhérents au TCM	Gratuit
⇒ pour les jeunes de moins de 25 ans non adhérents au TCM	5,25 €
⇒ carte "famille" non adhérente au TCM, valable un an	22,25 €
⇒ badge d'accès aux courts extérieurs perdu ou non restitué	11,10 €
2) Les courts couverts	
⇒ pour les entreprises de la commune (par personne)	96,00 €

BAREME DES AIDES AUX FAMILLES DANS LE CADRE DES CLASSES TRANSPLANTEES 2009/2010

Le Conseil Municipal arrête les modalités d'aide aux familles dans le cadre des classes transplantées des écoles de la Commune : la Commune participe aux frais restant à charge des familles montgermontaises dans une limite de 85%, en fonction d'un quotient familial qui ne doit pas dépasser 813 € mensuel.

SYRENOR : TARIFS LECTURE PUBLIQUE ET MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Conseil Municipal valide les tarifs Lecture Publique pour l'année 2010 et la modification du règlement.

ESPACE EVASION : RENONCIATION AU PAIEMENT D'INDEMNITES POUR DEPASSEMENT DU DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le Conseil Municipal renonce au paiement d'indemnités pour dépassement du délai d'exécution des travaux, pénalités dues par les entreprises.

AFFICHE LE :
RETIRE LE :

Montgermont, le 14 décembre 2009
LE MAIRE